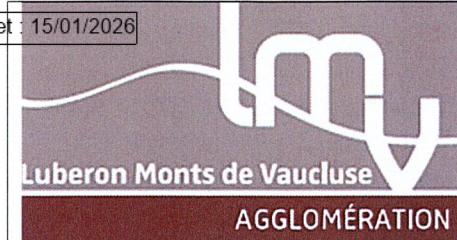


Réception par le préfet : 15/01/2026



République française 2026/03
Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Décision 2026/03 portant demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour le projet de renouvellement du réseau d'assainissement Impasse Louis Gros à CAVAILLON

Le Président de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse,

- Vu la directive européenne n° 91/271 du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires modifiée ;
 - Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2224-8, L. 2224-10 à 13 et L. 2224-17, L. 5211-10, L. 5216-5, R. 2224-6 à R. 2224-17 ;
 - Vu le Code de l'Environnement et notamment son article L. 171-6 ;
 - Vu le Code de la Santé Publique ;
 - Vu l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif ;
 - Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
 - Vu la délibération du conseil communautaire n°2020/57 en date du 23 juillet 2020, modifiée par délibération n°2021/68 en date du 27 mai 2021 et par délibération n°2024/124 en date du 26 septembre 2024 accordant au Président délégation pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour la réalisation de projets intercommunaux.

La communauté d'agglomération prévoit d'effectuer des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement Impasse Louis Gros à Cavaillon dans le cadre d'un programme général de requalification et d'aménagement de la voie réalisés par la Ville de Cavaillon.

En effet, le réseau d'assainissement est en très mauvais état et sous-dimensionné ; les travaux permettront de raccorder plusieurs habitations dont l'assainissement individuel est actuellement non conforme.

Le montant estimatif du projet de reprise du réseau d'assainissement à la charge de LMV s'élève à 357 831,02 € HT ainsi répartis :

- Relevés et plans (devis AZURGEO)	1 850,00 € HT
- Mission de maîtrise d'œuvre (ARTELIA)	12 858,63 € HT
- Travaux (DQE)	343 122,39 € HT

Ce projet est éligible à la subvention de l'Agence de l'Eau selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

FINANCEURS	TAUX DE PARTICIPATION	MONTANT HT
Agence de l'Eau RMC	50 %	178 915,51 €
Autofinancement LMV	50 %	178 915,51 €
TOTAL	100 %	357 831,02 €

Décide,

Article 1 : Il est autorisé le dépôt d'un dossier de demande de financement de 178 951,51 € auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse pour la réalisation du projet de renouvellement du réseau d'assainissement Impasse Louis Gros à Cavaillon, tel que présenté ci-dessus ;

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la Communauté d'Agglomération et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Fait à Cavaillon, le 7 janvier 2026

Le Président,

Gérard DAUDET

